



La lettre des Amis du Patrimoine Rennais

MARS – AVRIL 2017

Cher(e)s adhérent(e)s,

L'Assemblée Générale annuelle s'est déroulée le samedi 4 février 2017 au Musée des Beaux Arts. (52 personnes présentes et 60 au moment de la remise du Prix Galette).

Après les rapports traditionnels d'activités et de trésorerie approuvés à l'unanimité, un échange très direct, tout en restant courtois, s'est engagé entre Madame Ana SOHIER, invitée du fait qu'elle est une interlocutrice habituelle de l'association en tant que Conseillère municipale déléguée au Patrimoine. Il a évidemment surtout été question de la politique urbanistique de la majorité municipale avec ses trop nombreuses démolitions de bâtiments remarquables pour leur architecture ou leur histoire et la sensation d'un bétonnage général de la ville très enlaidissant et d'une banalité industrielle très déconcertante.

Les participants ont été très satisfaits du contenu de l'Assemblée Générale et du dialogue avec l'élue.

Nous avons le mérite d'exister, d'être pris au sérieux quand nous dénonçons certaines décisions de destruction ou délaissements d'éléments précieux du patrimoine bâti et paysager. Notre pouvoir de faire changer les choses est cependant trop limité par notre manque de visibilité continue et de capacités humaines et matérielles.

Des résultats ont été obtenus grâce à l'investissement en temps très important, des administrateurs et de nombreux adhérents.

Félicitons nous mais beaucoup reste à faire.

Merci à tous de continuer d'agir et soutenir les orientations de l'association, d'en faire la promotion et de motiver de nouveaux adhérents.

Michel COIGNARD, Président

Mouvements au Conseil d'Administration

Sylvie PRIOL et Anne MARTIN se sont retirées...Qu'elles soient remerciées pour tout le travail accompli !!!

Gaëlle MARTIN, Florence ARLEN-RONDOT, Chantal PAIGNIER ont rejoint lors de l'AG du 4/2/17, l'équipe en place (voir liste et fonctions). Bienvenue !!!

Eglise Saint Laurent

L'Association attend la réponse à une lettre qu'elle a adressée à la Maire de Rennes le 24 Février 2017 pour demander s'il est exact qu'elle s'apprêterait à délivrer un permis de démolir ce monument du XIX^e siècle doté du nombre maximum de trois étoiles dans la liste du patrimoine local remarquable. Une première église paroissiale est attestée à cet endroit au XIII^e Siècle et reconstruite au milieu du XVI^e Siècle.

Avis de recherche : "CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE"

Il n'y a plus de réunions depuis décembre 2016 et pas de nouvelles officielles pour l'avenir...

Le futur PLU se préparerait-t-il actuellement entre élus, experts et promoteurs immobiliers en dehors de tout avis d'habitants citoyens ?

On ne veut pas le croire !

Balades et visites à venir...

Des balades et visites en perspective et en particulier celle de la Journée du Patrimoine de Pays le dimanche 18 Juin sur le thème "Fêtons ensemble le Patrimoine rural" ...

A Rennes, ce serait une redécouverte de constructions et installations déjà existantes avant l'urbanisation.

Quel lien entre la révision du Plan Local d'Urbanisme et la protection du patrimoine ? L'ancien Code de l'Urbanisme, en énonçant les objectifs assignés aux documents locaux d'urbanisme, citait expressément (Article L. 121-1) « **la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable** ». Le texte actuel peut sembler moins explicite. Il insiste en effet (Article L101-2) sur le « *respect des objectifs du développement durable* » mais ne fait de « **la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel** » qu'un des éléments d'un équilibre où entrent notamment « *le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés* » et les « *besoins en matière de mobilité* ». On peut avoir peur !

Pour autant, demeurent comme objectifs « **la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment [sic] des entrées de ville¹** » et « **la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** ».

Même hors des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (ex-secteurs sauvegardés, Z.P.P.A.U. et A.V.A.P.) ou des monuments historiques classés ou inscrits (ou leur périmètre), le règlement du P.L.U. « **peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration** » (Article L151-19).

Or il se trouve que Rennes a dressé une liste des « **éléments de patrimoine d'intérêt local** », qui a figuré, depuis bientôt 20 ans, en annexe au Plan d'Occupation des Sols puis au Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs centaines d'édifices ont ainsi été « étoilés ». 3 étoiles signalent des « *éléments de grande qualité patrimoniale* » ; 2 étoiles les « *éléments de qualité, inscrits dans certains cas dans un ensemble urbain cohérent* » ; 1 étoile un « *élément intéressant relevant d'une simple information* ». Le but de cette classification était « *de mettre en place un dispositif complémentaire de veille vis-à-vis d'édifices repérés comme de qualité pour éviter leur dénaturation, voire leur démolition éventuelle* ».

Mais trop d'exemples récents ont montré, et les A.P.R. s'en sont légitimement émus, que **ces étoiles ne protégeaient nullement les bâtiments concernés**, ou que ceux-ci étaient conservés **sans égard pour leur environnement bâti, naturel ou social**. M. Sémeril, premier adjoint et chargé de l'urbanisme, a semblé dire qu'il ne pouvait rien (sauf marginalement) contre les projets des promoteurs. Mais lorsque la pétition lancée au printemps dernier par les A.P.R. a connu le succès que l'on sait, et que la question du patrimoine a pu être débattue au Conseil Municipal, nous avons eu le sentiment que notre position était largement partagée par tous les groupes de la majorité ou de l'opposition, sauf celui auquel appartient Sébastien Sémeril.

D'ailleurs la collectivité publique, fort heureusement, ne dit pas qu'elle abandonne l'objectif de protéger le patrimoine. Au contraire, dans le cadre de la révision du P.L.U. engagée, avec en vue la constitution de ce Plan pour l'ensemble de l'agglomération, Rennes Métropole a même lancé récemment une « **étude pour l'inventaire et la valorisation du patrimoine local sur le territoire de Rennes Métropole** ». Il a été promis aux Amis du Patrimoine Rennais qu'ils y seraient associés : encore faudrait-il que ce ne soit pas comme faire-valoir !

Il s'agit donc maintenant **d'amener nos élus à mettre en accord leur théorie et leur pratique**, tout en leur permettant de ne plus se sentir pieds et poings liés **devant la loi du marché ou les projets architecturaux incohérents**. La solution passe par **l'insertion dans le règlement du P.L.U. de dispositions suffisamment contraignantes pour assurer effectivement la protection des bâtiments remarquables ou des ensembles bâtis et naturels** formant un écosystème à préserver. En outre, au cas par cas, le classement devrait s'accompagner d'un relevé de l'existant et de **préconisations quant aux travaux conseillés ou à exclure**. Enfin la liste des bâtiments ou ensembles remarquables devrait être affinée et étendue, notamment au patrimoine du XXe siècle de qualité et aux ensembles urbains cohérents même modestes.

Il serait **opportun, bon, et même nécessaire que tous les adhérents se sentent mobilisés** pour agir dans ce sens, là où ils sont. Prévenir vaut toujours mieux que guérir, surtout que, comme nous l'avons hélas constaté, nos actions a posteriori ne changent pas souvent le triste sort des immeubles ou ensembles condamnés.

Pierre-Henri BIGER

¹ Ce « *notamment des entrées de ville* » traduit l'impossibilité actuelle du législateur à prendre un peu de hauteur. Ce n'est bien sûr pas parce que ces entrées de ville ont souvent été massacrées que les autres secteurs devraient faire l'objet de moins d'attention !

69 Avenue Aristide Briand

La maison bourgeoise du 69 Avenue Aristide Briand était censée être rasée dès 2013 au profit d'un immeuble d'une trentaine d'étages. Contesté par des riverains, le projet est au point mort et la demeure toujours debout aux ouvertures emmurées.

Déboutés en première instance et en appel les opposants à la démolition ont saisi le Conseil d'Etat en décembre pour lui demander s'il est possible à une collectivité d'accorder un permis de démolir pour un édifice qu'elle a elle-même classé comme très intéressant.

On attend la réponse avec une certaine impatience...

C'est l'exemple typique d'un édifice inscrit sur la liste du patrimoine local remarquable pour le quel la Ville a pourtant délivré un permis de démolir.



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE RUE !

Faites-nous savoir :

Quel Patrimoine vous semble d'intérêt autour de vous ? Un ensemble ? Une maison, un immeuble, un local public ou professionnel ? Que souhaiteriez-vous protéger ? Quelles prescriptions vous semblent possibles ? Avez-vous des informations sur les projets d'aménagement à venir dans votre environnement immédiat ?

Joignez-nous :

Par courriel : amispatrimoinerenais@gmail.com

Par voie postale : Les Amis du patrimoine Rennais - 13 Square Lucien Rose – 35000 RENNES

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017

ARLEN-RONDOT Florence

ARRONDEAU Patrick

BEZARD Robert

BIGER Pierre-Henri

BLIN Louise

BLOTTIERE-DERRIEN Sylvie

CHARPENTIER Pierre

COIGNARD Michel

LEMAÎTRE Capucine

MARTIN Gaëlle

PAIGIER Chantal

COMPOSITION DU BUREAU 2017

BIGER Pierre-Henri, secrétaire

CHARPENTIER Pierre, trésorier

COIGNARD Michel, président